

Communiqué de presse

Nouvelle Convention collective de travail pour la boucherie-charcuterie suisse

Zurich, le 18 novembre 2019 – L’Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV) du côté des employeurs et l’Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) de celui des travailleurs ont convenu, dans l’intérêt commun et pour l’avenir de la branche, une nouvelle Convention collective de travail. Celle-ci entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Au cours de la deuxième moitié de cette année, les représentants des employeurs et des travailleurs ont conduit d’intenses négociations en vue du renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) de la boucherie-charcuterie suisse. Les négociations étaient centrées sur les défis actuels et à venir auxquels est confrontée la branche, en particulier l’aggravation constante du manque de personnel qualifié ainsi que la pression croissante sur les marges. Les partenaires sociaux se sont entendus en particulier sur une hausse des salaires minimaux ainsi que sur une organisation du travail adaptée aux défis d’aujourd’hui et futurs, ceci afin d’être armés pour affronter l’avenir.

Les organes responsables des partenaires sociaux ont entre-temps déjà approuvé la nouvelle CCT. La prochaine étape que les partenaires doivent franchir est de déposer auprès du Conseil fédéral une demande pour qu’il déclare la CCT 2021 de force obligatoire jusqu’au 31 décembre 2023.

Avec cette nouvelle CCT 2021, les partenaires sociaux sont convaincus d’avoir mis en place une importante pierre angulaire afin de perpétuer le renforcement et l’attrait de notre secteur.

Contacts médias:

Giusy Meschi, Directrice, Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB),
tél. 044 311 64 06, mobile: 079 669 69 01, mail: meschi@mpv.ch

Dr. Ruedi Hadorn, Directeur, Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV),
tél.: 044 250 70 60, mail: r.hadorn@sff.ch

Service de presse UPSV: Huber&Partner PR AG, Peter Zimmermann,
Tél.: 044 385 99 99, Fax: 044 385 99 95, mail: contact@huber-partner.com